

Saint-Eustache, le 16 décembre 2009

MÉMO AUX PILOTES DE LA DIVISION SPORTSMAN IPPERSIEL

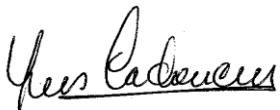
Veillez trouver ci-joint une copie des règlements de spécifications de voitures que je vous invite à lire attentivement, pour la prochaine saison. Comme discuté lors de la réunion du 13 décembre dernier, le règlement demeurera comme en 2009, sauf quelques amendements mineurs qui ont été apportés aux articles suivants

- 1- Art. 12 : la hauteur des châssis minimum tolérée sera de **5 pouces**.
- 2- Art. 24 : Aucun tuyau échappement qui sortent par les côtés ne devront dépasser la carrosserie pour éviter le couper les pneus des autres voitures.
- 3- Art. 30 : les radios 2 ways seront acceptés en 2010.
- 4- Art 15 : les véhicules avec Châssis « G » (incluant ceux munis de « clip Morin» avant) pourront reculer leur moteur de 2 pouces de plus que les mesures au règlement. Les « Châssis Morin » complets devront être comme le stipule le règlement. Note : « Complet » signifie du devant au derrière excluant la cage.

En ce qui concerne les procédures de courses, la réunion annuelle aura lieu comme c'est la coutume, vers la fin mars et sera annoncée sur le site web de l'autodrome au www.autodrome.ca.

J'ai également inclus à la présente un calendrier provisoire de la prochaine saison. Pour toutes informations supplémentaires, je vous invite à me contacter à l'autodrome au 450-472-6222. je serai absent de l'ASE jusqu'au 30 janvier, mais vous pouvez quand même me rejoindre à ma résidence au 450-735-4444 en cas de besoin.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de l'Autodrome St-Eustache et en mon nom personnel, de très Joyeuses Fêtes de Noël et du Nouvel An.



Yves Ladouceur
Directeur des opérations courses
Autodrome St-Eustache.